

INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE NORD-PAS DE CALAIS  
POUR L'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DE LA SENSEE

-----  
Etude hydraulique globale dans le cadre du SAGE de la Sensée  
-----



**HYDRATEC** - Tour Gamma D - 58 quai de la Rapée - 75583 PARIS CEDEX 12 - Tél. 01.40.04.67.44 - Télécopie : 01.43.42.24.39

**COMPTE-RENDU DE RÉUNION  
du 17 décembre 2003**

**CR N°1**

Objet : entretien avec Monsieur DERANCOURT,  
Chambre d'Agriculture du Pas-de-Calais

Fait par : B. CORBEL  
le : 18 décembre 2003  
(modifié le 22 décembre)

---

Lieu : Douai

Présents :

Mr CHAVATTE, Conseil Général du Pas-de-Calais  
Mr CORBEL, Hydratec  
Mr DERANCOURT, Chambre d'Agriculture du Pas-de-Calais  
Mme LE PAILLIER, Hydratec  
Mr THIEBAUT, Institution Interdépartementale

Diffusion :

les présents

Préambule

Cet entretien s'inscrit dans le cadre de la première partie de l'étude : action pilote sur l'amont du bassin versant de la Sensée.

Le présent compte-rendu inclut les informations données par Monsieur DERANCOURT lors de la réunion du comité de pilotage de l'étude tenue le même jour, le matin.

Opération Hydrosol

Cette opération pilote a été conduite entre 1985 et 1990. Elle a concerné les problèmes d'hydraulique agricole. Il s'agissait aussi de recueillir des références agronomiques, des informations sur les techniques agricoles. Le volet hydraulique a été conduit par l'ex SRAE (cf Mr MASSON à la DRAF).

Deux stations de mesures avaient été mises en place, une sur la Sensée, une sur le Cojeul (stations limnigraphiques avec mesures de débits et aussi de MES). Il n'y a pas eu beaucoup de résultats (période peu humide, une station a été saccagée).

### Opérations en cours

Des expériences sont en cours, dans le cadre du contrat de plan Interreg.  
Il n'y a pas eu d'aménagements anti-érosifs faits sur le bassin de la Sensée.

La Chambre d'Agriculture dispose du projet de bandes enherbées fait pour le bassin de la Sensée, dans le cadre du contrat de rivière. Monsieur DERANCOURT transmettra ce projet à Hydratec ou Hydratec en fera la demande auprès du Syndicat Mixte de la Sensée à Marquion.

### Caractéristiques des sols

Sur le plateau de Bapaume, les terres sont profondes, les limons contiennent de 18 à 20 % d'argile, ils sont peu battants.

L'hiver se passe en général bien, si ce n'est l'apparition de mares et flaques due à l'absence d'exutoires. Il n'y a ici pas de problèmes récurrents comme sur le secteur côtier. Il n'y a pas de ravines comme dans le Pays de Caux, on a plutôt des écoulements en nappe ; les terrains ont une bonne réaction aux couverts végétaux. Il n'y a pas de réglementations concernant la couverture végétale, ni d'incitations, sauf s'il y a des épandages (cf réglementation zones vulnérables ou plans d'épandage).

Par contre, lors des épisodes pluvieux violents, il y a des désordres (cf mai 2000 sur Saint-Léger).

Les terrains sont dépourvus d'obstacles, ce paysage de plaines ouvertes est très ancien.

Au nord, les terrains sont plus tourbeux, plus argileux (vallée de la Sensée).

Sur la périphérie, les terrains sont diversifiés.

Il n'y a pas de cartes des sols dans le département du Pas-de-Calais. Il y a cependant un essai de centralisation des données pédologiques (cf mission sol de la DRAF). Il existe notamment de nombreux sondages pédologiques faits lors des études de schémas d'assainissement ou de drainage.

Sur l'amont, les émissaires ont disparu. La station d'épuration de Bapaume n'a pas d'exutoire. Une carte des réseaux anciens, à recréer, a été établie par la DRAF (cf Mr MASSON).

### Agriculture

C'est une région de grandes cultures, il y a peu d'élevages, ceux qui existent sont souvent en vallée.

Il y a en gros 50% de céréales, le reste étant occupé par betteraves, pommes de terre, maïs, légumes (pois, haricots, endives, ...).

Il y a une conserverie à Vaulx-Vraucourt et une sucrerie à Boiry-Sainte-Rictrude (c'est une des plus grosses sucreries de France).

Des épandages sont faits (par exemple boues de papeterie, qui sont cellulosiques, apport de matières organiques).

Les exploitations sont importantes plusieurs centaines d'hectares (cf le RGA de 2000 dans un CD qui sera remis par Mr THIEBAUT).

L'A1 et le TGV traversent le secteur. Ils font barrage et créent des points de concentration.

Pour la lutte contre le ruissellement et l'érosion, les techniques de culture ont ici un grand intérêt. Pour un événement comme celui de mai 2000 sur Saint-Léger, ces techniques sont insuffisantes, il faut des aménagements d'ordre hydraulique.

Les élus sont de moins en moins des agriculteurs, la population agricole est de 3% , voire de l'ordre de 1%.

Depuis l'opération Hydrosol il y a 10 ans, il n'y a pas eu de sensibilisation aux problèmes de ruissellement et d'érosion spécifiquement sur ce secteur. La Chambre d'Agriculture travaille plutôt sur la moitié ouest du département. La lettre n°78 (décembre 2003) du Conseil Général du Pas-de-Calais qui parle de ce sujet est remise à Hydratec.

Les haies et fascines mises en place dans d'autres secteurs du département sont entretenues par les Maîtres d'Ouvrage (syndicats intercommunaux, communautés de communes, agriculteurs pour les petits ouvrages). Il y a des conventions. Une DIG est parfois prononcée. Des aménagements sont ainsi faits depuis 10 ans, et surtout depuis 5 à 6 ans.

Dans l'ouest du département, sont mis en œuvre : techniques culturales, petits aménagements (haies, fascines), bandes enherbées, bassins de rétention (il y en a peu), fossés de rétention. On cherche à ralentir les eaux. Des aménagements sont faits dans des creuses (chemins creux).

#### Personnes ressources

Mr DELANOY, antenne chambre de l'Artois, technicien qui connaît les agriculteurs de la zone

Mr BODAERT, FEVRIER zones vulnérables (CA62)

Mr Joël LEROY, programme de maîtrise des pollutions liées aux effluents d'élevage (CA62)

Mme Marie LEROY, SATEGE (plans d'épandage) (organisme mi-Agence de l'Eau, mi-Chambre d'Agriculture)

Mr MOBAILLY, CTE, CAD (CA62)

Animation agricole :


- Mr DELANNOY, GRDA (Groupe Régional de Développement Agricole), lycée agricole de Tilloy (près d'Arras) 03 21 58 38 66
- Mr MARMUSE, CETA de Bapaume, à Frémicourt, structure privée qui a une centaine d'adhérents (grosse structure du plateau de Bapaume) 03 21 73 83 83

Une enquête va être faite sur les techniques culturales dans le Pas-de-Calais, en relation avec la problématique des ruissellements et érosions de sols (comment les exploitants prennent-ils en compte les problèmes de battance, d'érosions dans leurs pratiques ?) . Cette enquête est faite dans le cadre d'Interreg, la même démarche va être faite en Belgique. Elle va commencer en février-mars 2004. Cf Mr SCHWARTZ ou Mlle DEJONGHE, ISA (Institut Supérieur Agricole de Lille).

Mr DERANCOURT transmettra à Hydratec des préconisations de techniques culturales.

INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE NORD-PAS DE CALAIS  
POUR L'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DE LA SENSEE

-----  
Etude hydraulique globale dans le cadre du SAGE de la Sensée  
-----

 **HYDRATEC** - Tour Gamma D - 58 quai de la Rapée - 75583 PARIS CEDEX 12 - Tél. 01.40.04.67.44 - Télécopie : 01.43.42.24.39

**COMPTE-RENDU DE RÉUNION**  
**du 7 janvier 2004**

CR N° 3

Version définitive

Objet : entretien avec M. DELAFORGE,  
maire de Favreuil

Fait par : A. LE PAILLIER  
le : 8 janvier 2004

---

Lieu : Favreuil

Présents :

M. DELAFORGE, maire de Favreuil  
Mlle LE PAILLIER, Hydratec

Diffusion :

les présents  
M. CHAVATTE, Conseil Général du Pas de Calais  
M. CORBEL, Hydratec  
M. THIEBAUT, Institution Interdépartementale

---

Préambule

Cet entretien s'inscrit dans le cadre de la première partie de l'étude : Action pilote sur l'amont du bassin versant de la Sensée.

Evénement de mai 2000

En l'absence de talus de part et d'autre du CD 36 E, lors de fortes pluies, l'eau dégorge des égouts saturés de Bapaume et s'écoule vers Favreuil, empruntant un encaissement dénommé « la vallée du bois ». A Favreuil, l'eau ruisselée passe ensuite par deux  $\Phi 600$  (nettoyés tous les ans) sous le CD 10 E, et débouche dans un fossé acheminant les eaux jusqu'au nord de la commune.

Cette eau ruisselant depuis Bapaume s'écoule ; elle ne stagne pas. Cependant, le débit est tel que le fossé en question déborde. Dans ce cas, seules deux propriétés privées sont inondées (en limite SE du bourg).

Afin de remédier aux débordements de ce fossé, M. DELAFORGE a fait creuser un bassin pour récupérer les eaux au bout du fossé, mais cet aménagement s'est révélé insuffisant. Il avait été également suggéré de creuser un autre bassin en amont de la D 10 E, mais cette idée ne fut pas menée à terme car le second bassin n'aurait pas suffi à contenir toutes les eaux provenant de Bapaume (selon le géomètre expert M. Duhamel).

Cela dit, l'infiltration est telle, qu'une heure après les débordements, toute l'eau a disparu.

Ce phénomène, observé lors de l'événement pluvieux de mai 2000, est exceptionnel. Il ne s'est pas reproduit par la suite. Par ailleurs, depuis que la déviation de la N17 a été construite (au nord de Bapaume), l'eau débordant des égouts de Bapaume est stockée en amont de cette route et ne s'écoule plus jusqu'à Favreuil. Il n'y a donc plus aucun problème.

D'autre part, M. le maire s'est dit étonné de voir l'importante trace de coulée de boue sur les photos aériennes de juin 2000, d'autant plus que le terrain est très plat. Aucun agriculteur ne s'est plaint au sujet de ravines ou de problèmes d'érosion. La trace semblant la plus importante aux vues des photos s'étend sur une parcelle appartenant à M. Jean-François DELDALLE (à l'ouest du bourg).

## Cultures

Les parcelles agricoles de Favreuil sont cultivées par neuf exploitants, dont quatre habitent la commune. Les noms et adresses de ces derniers ont été fournis par M. DELAFORGE.

Les principales cultures sont la betterave sucrière, le blé et la pomme de terre. On observe également des plantations de haricots verts, et dans une moindre mesure de l'orge et des épinards. Un des quatre agriculteurs de la commune possède également 75 vaches.

Parmi les exploitations des cultivateurs habitant la commune, la plus importante est celle de M. DELDALLE, étendue sur plus de 100 ha environ (parcelles à l'extérieur de la commune incluses). Les trois autres exploitations comprennent 70, 50 et 40 ha de terres.

D'autre part, les agriculteurs de la commune n'ont pas effectué d'adaptations culturelles ni d'aménagements particuliers afin de limiter les phénomènes de coulées de boue ou d'érosion. Mais la plupart d'entre eux ont aménagé un système d'arrosage permettant une meilleure irrigation de leurs terres.

Par ailleurs, M. DELAFORGE signale que de nombreux fossés, talus ou haies ont disparu du paysage rural à cause du remembrement, dicit les agriculteurs. Cette évolution contribue fortement au ruissellement des eaux. Retracer les fossés ou replanter des haies réduirait les surfaces cultivables.

## Captage

Le château d'eau situé à l'ouest du bourg le long de la D 10 E constitue un point de captage. Dans le cadre de la remise aux normes européennes, ses périmètres de sécurité sont en cours de révision.

## Réseaux communaux

La commune de Favreuil ne dispose pas de réseau d'assainissement collectif. Les nouvelles bâtisses disposent d'un système d'assainissement individuel (en pattes d'oies). Les anciennes n'ont pas d'assainissement ; les eaux usées sont stockées dans des citernes régulièrement vidangées.

Aucune des communes de la communauté de communes du canton de Bapaume n'a de réseau d'assainissement collectif, à l'exception de Bapaume, Achiet-le-Grand, Bihucourt et Bucquoy. En ce qui concerne Vaulx-Vraucourt, M. le maire ne sait pas.

Favreuil dispose cependant d'égouts, par lesquels transitent les eaux pluviales. L'intégralité de ces eaux débouche dans une buse  $\Phi 800$ , qui se déverse dans le fossé dont il était question dans le paragraphe « Événement de mai 2000 ». Hydratec a reçu une photocopie des plans cadastraux, sur lesquels les buses et fossés sont reportés.

M. DELAFORGE a connaissance des problèmes liés à la STEP de Bapaume, située à Avesnes-les-Bapaume. Cette station recueille toutes les eaux usées de Bapaume, mais ne dispose d'aucune évacuation ; l'eau stagne en permanence le long de la D7, ce qui dégage de mauvaises odeurs en cas de chaleur. Mais la commune de Favreuil n'est pas concernée par ce problème.

## Pluviomètres

Monsieur le maire, ainsi que la majorité des agriculteurs de la commune, disposent de pluviomètres personnels. Mais ceux-ci ne sont pas relevés régulièrement (une fois par an).

## Contacts

Selon M. DELAFORGE, les problèmes de ravines concernent plutôt des communes plus à l'aval, comme Hénin-sur-Cojeul par exemple.


La commune de Favreuil dispose d'une adresse Internet à laquelle pourra être envoyé le compte-rendu de la réunion : [commune-favreuil@wanadoo.fr](mailto:commune-favreuil@wanadoo.fr).

INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE NORD-PAS DE CALAIS  
POUR L'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DE LA SENSEE

---

Etude hydraulique globale dans le cadre du SAGE de la Sensée

---

 **HYDRATEC** - Tour Gamma D - 58 quai de la Rapée - 75583 PARIS CEDEX 12 - Tél. 01.40.04.67.44 - Télécopie : 01.43.42.24.39

**COMPTE-RENDU DE RÉUNION**  
**du 13 janvier 2004**

CR N° 7

Version 1

Objet : entretien avec M. MASSON,  
DRAF Nord-Pas de Calais

Fait par : A. LE PAILLIER  
le : 16 janvier 2004

---

Lieu : Lille

Présents :

M. CORBEL, Hydratec  
Mlle LE PAILLIER, Hydratec  
M. MASSON, DRAF

Diffusion :

les présents  
M. CHAVATTE, Conseil Général du Pas de Calais  
M. THIEBAUT, Institution interdépart.

---

Préambule

Cet entretien s'inscrit dans le cadre de la première partie de l'étude : Action pilote sur l'amont du bassin versant de la Sensée.

Etudes antérieures portant sur la Sensée :

- Etudes hydrauliques du bassin versant de la Sensée par le SRAE, il y a une vingtaine d'années. Plusieurs reprises de ces études ont été menées, mais aucune d'entre elles ne marque la volonté d'aménagements. Il s'agit essentiellement d'études sur le recalibrage de quelques ruisseaux comblés par les limons.

- Etudes concernant la qualité des cours d'eau : voir M. VERDEVOYE (DIREN), hydrobiologiste à l'origine d'études sur la qualité.
- Opération Hydrosol : c'est un bilan hydraulique (ouvrages de gestion de l'eau : ponts, buses...etc.) et un bilan des aménagements portant sur tout le BV de la Sensée. Il met en exergue le manque visible d'ouvrages hydrauliques sur cette zone, ce qui provoque d'importants problèmes de ruissellement dès qu'il pleut.
- Différents essais de mesures de débits ont été menés, mais sans trop de succès étant donné les années peu pluvieuses pendant lesquelles ils ont été effectués. Pour plus d'information concernant ces essais, consulter M. PARENT, St Omer (SRHA, DRAF).
- Thèse de M. MASSON à l'USC Lille, Sciences de la Terre : « Gestion des sols de la région du Nord (France) – Relation sols et formations superficielles – Proposition d'une démarche générale », 1992 (2 tomes). D'après M. MASSON, cette thèse doit être disponible par microfiches ou sur le site Internet de l'université. S'il est impossible de la trouver, M. MASSON en fera une copie à Hydratec. Elle comprend notamment une carte schématisée des réseaux hydrographiques disparus et existants (qui remonteraient à l'époque de Napoléon III) et une carte des traces d'érosion relevées sur la tête de bassin.
- Carte au 1/250000<sup>e</sup> de l'IGCS (Inventaire Gestion et Cartographie des Sols) sur le Nord/Pas-de-Calais. Elle pourra être fournie à Hydratec, ainsi qu'un zoom sur le BV de la Sensée.

#### Problèmes d'érosion des sols

D'après M. MASSON, les plus gros problèmes concernant l'érosion des sols ont eu lieu lors des épisodes pluvieux de mai 2000 et vers 1977. De tels phénomènes surviennent environ tous les 10 ans, mais quelques années après la catastrophe, la mémoire collective est effacée.

Il est tout à fait possible que des ravinements se produisent également en hiver, lors de précipitations faibles ; 12 à 15 mm de pluie par jour sont suffisants pour faire fonctionner les ravines en raison de la faible perméabilité des sols.

C'est l'absence de délaissés (sols en herbe ou boisés) qui provoque le ruissellement. Par exemple à Saint-Léger, il n'existe plus de prairies en amont, donc les coulées qui surviennent participent au creusement des ravines. Ce phénomène est de plus aggravé par les terrains cultivés dans le sens de la pente.

Le remembrement a de plus provoqué la disparition des fossés, car leur emprise gênait la circulation des engins agricoles d'une parcelle à l'autre. Pour connaître l'emplacement des fossés avant le remembrement, il est conseillé de consulter les cadastres. En outre, aucune étude hydraulique préalable au remembrement n'a été engagée. M. MASSON souligne que la « culture hydraulique » n'est pas très développée en amont du bassin versant de la Sensée.



Globalement, la thèse de M. MASSON a mis en évidence le manque d'ouvrages d'évacuation et le manque d'exutoires, principalement sur la partie amont du bassin. Il est alors impossible de gérer les flux et la qualité des eaux (MES).

Pour limiter les dégâts causés par le ruissellement et limiter les dépôts à l'aval, il faut agir en amont du bassin versant.

En particulier, il est nécessaire de reconstituer le réseau hydraulique du bassin versant (cours d'eau et fossés), et que tous les aménagements s'inscrivent dans un même schéma global. Cet investissement est très rentable en regard des multiples usages d'un fossé : drainage, eaux pluviales, eaux épurées, eaux des champs, des routes. De plus, l'absence de fossé coûte énormément en terme de qualité des eaux de la nappe.

Les études menées par la DRAF ont déterminé que pour que la majeure partie des pluies soient retenues sur le bassin versant, il est nécessaire de prévoir des aménagements s'étendant sur 1,5 à 2 % des terres.

M. MASSON est par ailleurs convaincu que les problèmes d'érosion peuvent être résolus au niveau des parcelles agricoles. Jamais une réflexion n'a été engagée sur la taille optimale d'une parcelle.

L'érosion dans les champs n'est pas perçue comme un phénomène important par les agriculteurs, car son impact financier est négligeable et la couverture limoneuse est suffisamment épaisse pour que les ravines soient rapidement comblées. Les causes de ce ravinement, c'est à dire le manque d'infiltration, ont pu avoir des conséquences plus grandes sur les cultures, mais les exploitants agricoles ne s'en rendent pas compte. Si ces derniers sont sensibilisés et conseillés, ils pourront développer des pratiques culturales spécifiques.

La question du financement des aménagements a été abordée. Selon M. MASSON, des aménagements que seuls les agriculteurs devraient payer seraient refusés. Les collectivités doivent par conséquent se prendre en main.

#### Problèmes d'envasement

M. MASSON observe que les coulées de boues, qui gagnent inévitablement la Sensée lors de fortes pluies, sont stockées près de la source. La preuve en est que l'eau du cours d'eau est turbide toute l'année en aval, alors que la source de la Sensée est claire.

Les apports dans les étangs sont dus au dépôt de limons, mais aussi à la formation de carbonates contenus dans l'eau de source qui précipitent en tufs. Une étude du cabinet BACROT porte sur la formation de ces tufs.

#### Positions de M. MASSON par rapport à l'étude

M. MASSON conseille de choisir la zone pilote de 1000 ha sur les communes les plus sensibilisées aux problèmes d'érosion, car ce sont les collectivités qui devront subventionner ces aménagements.

D'autre part, il est nécessaire de tenir compte de l'occupation des sols pour pouvoir calculer les coefficients d'apport. En effet, pour une même nature du sol, la couverture peut faire varier le ruissellement de 1 à 20. Par conséquent, étant donné l'énorme variabilité de l'état des sols selon les saisons, le coefficient d'apport varie beaucoup au cours de l'année.

Pour obtenir des informations sur les cultures et la façon dont les sols sont cultivés, s'adresser à M. DERANCOURT (CA 62).

Plusieurs méthodes sont proposées par M. MASSON pour quantifier les ruissellements :

- une schématisation du phénomène à l'aide d'un coefficient de ruissellement et de retenues ;
- une modélisation à partir de données fournies par des appareils de mesures. Etant donné la relative rareté du phénomène, cette méthode n'est pas applicable ici (pas d'eau la majeure partie du temps) ;
- une enquête hydraulique : pentes, hauteurs d'eau...etc. permettant de déterminer les débits ;
- recalculer les véritables coefficients d'apport, en imaginant plusieurs scénarii d'aménagement du milieu (micro-retenues, bassins de rétention par exemple).

Pour un raisonnement à l'échelle parcellaire, le calcul des volumes suffit. Par contre, à grande échelle, une modélisation est nécessaire. Cela dit, M. MASSON est conscient que les contraintes temporelles imposées à un bureau d'études ne permettent pas une modélisation fine, étant donné la multitude des paramètres entrant en jeu.

M. MASSON est partisan de la quantification pure et dure (calcul de la quantité d'eau disponible pour alimenter le ruissellement). Une base calculant le coefficient d'apport en fonction de la couverture du sol a été conçue par ses soins.

Il est également important de ne pas se limiter à la proposition de grandes orientations d'aménagements, mais de stipuler précisément les différents scénarii envisagés. Pour chaque scénario, le montant de l'investissement et la gamme de pluies sur laquelle l'aménagement agit doivent être précisés.

A noter que les facteurs limitant l'érosion ne sont pas réduits à l'infiltration, car les ralentissements dus aux réseaux (égouts...etc.) sont aussi à prendre en compte.

M. MASSON précise qu'il serait possible qu'Hydratec entre en contact avec les chercheurs de l'université d'Artois qui travaillent actuellement sur des études de ruissellement (publications prochaines). Hydratec pourrait ainsi soumettre ses propositions d'aménagement à leur avis.

## Hydrogéologie


M. MASSON attire par ailleurs l'attention d'Hydratec sur le fait qu'une zone de fracturation est présente sur le bassin de Saint-Léger (non cartographiée). Elle est composée de limons qui contiennent des cailloux de craie. L'eau provenant des zones hautes s'infiltré donc très vite, ce qui nuit à la qualité des eaux de la nappe.

Une cartographie de la couche superficielle du sol a été élaborée à la DRAF à partir de sondages de sols de 1,60 m à 3 m de profondeur. Cette carte, ainsi que la localisation des sondages effectués, sera transmise à Hydratec par M. MASSON. Dans un second temps, Hydratec pourra également demander un zoom de cette carte sur le bassin versant de 1000 ha retenu.

*----- Ce compte-rendu n'a pas été validé par M. MASSON  
au moment de l'impression du présent rapport -----*

INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE NORD-PAS DE CALAIS  
POUR L'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DE LA SENSEE

-----  
Etude hydraulique globale dans le cadre du SAGE de la Sensée  
-----

 **HYDRATEC** - Tour Gamma D - 58 quai de la Rapée - 75583 PARIS CEDEX 12 - Tél. 01.40.04.67.44 - Télécopie : 01.43.42.24.39

**COMPTE-RENDU DE RÉUNION**  
**du 14 janvier 2004**

CR N° 9

Version définitive

Objet : entretien avec M. GOETHALS,  
Maire de Saint Léger

Fait par : A. LE PAILLIER  
le : 22 janvier 2004

---

Lieu : Saint Léger

Présents :

M. BLONDEL, conseiller municipal  
M. CORBEL, Hydratec  
M. GOETHALS, maire de St-Léger  
Mlle LE PAILLIER, Hydratec  
M. THIEBAUT, Institution interdép.

Diffusion :

les présents  
M. CHAVATTE, Conseil Général du Pas de Calais

---

Préambule

Cet entretien s'inscrit dans le cadre de la première partie de l'étude : Action pilote sur l'amont du bassin versant de la Sensée.

Scénario d'inondation

Le village de Saint Léger est un village encaissé auquel mènent les routes d'Arras et de Vaulx-Vraucourt, ainsi que les chemins de Mory, d'Ervillers et de la ferme de Judas. Comme peu de rues de la commune disposent d'un réseau d'évacuation des eaux pluviales et qu'il n'existe pas de bassin de retenue, l'eau dévale les pentes par les voiries, traversant par endroits les propriétés. Mais ces eaux ne

sont pas boueuses et les hauteurs d'eau sont faibles. Le plus gros problème provient de la vallée de la Sensée elle-même.

En effet, avec les remembrements, le lit de la Sensée a disparu ; il est même cultivé en amont du village. Ce lit constitue cependant toujours un point bas, qui recueille toute l'eau de l'amont, à savoir l'eau de 12 communes.

En mai 2000, l'eau ruisselante a traversé la N17 et a emprunté la vallée « Fond St-Martin ». Elle est ensuite arrivée sur la commune comme une vague déferlante chargée de boue.

D'autre part, le lit de la Sensée subit un étranglement lors de son passage dans le bourg ; d'une centaine de mètres de large en amont, il est réduit à 2 m de large à l'entrée du village. Le niveau d'eau, dont la marque est encore visible sur le mur de l'église, a donc atteint jusqu'à 1,70 m de haut dans certaines habitations.

A noter que lors de l'événement de mai 2000, il avait peu plu à Saint-Léger (si bien que la commune a éprouvé des difficultés à faire reconnaître l'état de catastrophe naturelle).

Des événements similaires se sont produits 3 ou 4 fois en 60 ans (soit une fois tous les 10/15 ans en moyenne) :

- Lors d'un dégel brutal entre 1940 et 1945 ;
- Entre 1954 et 1958 ;
- Le 1<sup>er</sup> mai 1978 ou 1979 ;
- Le 11 mai 2000 (entre 20h et 21h).

Ces épisodes se déroulent souvent à la fin de l'hiver/début du printemps. Dans tous les cas, le même scénario que celui observé en 2000 se reproduit.

Pour plus de renseignements concernant les anciennes inondations, contacter M. RAMERY, ancien maire et historien du village.

#### Aménagements effectués par la commune

Une étude hydraulique menée par la DDE faisant suite à l'inondation de mai 2000 a conclu que la section de passage de la conduite existante n'était pas suffisante.

Suite à l'inondation, la commune de St-Léger a procédé :

- au nettoyage de la Sensée souterraine (buse existant depuis une trentaine d'années) ;
- à la création d'une surverse au-dessus de la canalisation à l'aval de la rue d'Ervillers ;
- à l'ouverture du pont de la mairie ;
- à l'ouverture d'un fossé dans le bois en aval de St-Léger, de façon à inonder le bois avant la commune de Croisilles.

Les 3 premiers aménagements cités précédemment permettent de doubler les débits transitants par le village. Mais M. GOETHALS est conscient qu'une catastrophe peut à nouveau se produire.

Hydratec s'était procuré cette étude, mais il manque la carte situant les points en lesquels les débits de ruissellement ont été calculés. M. BLONDEL transmettra ce plan à Hydratec.

La dernière action que peut entreprendre la commune de St-Léger est la construction d'une digue en travers de la vallée en amont du village. Mais le risque de rupture de cette digue est à considérer avec attention. Cependant, si rien n'est fait d'ici 10 ans, cette digue sera probablement construite.

M. BLONDEL précise que toutes les mesures qui ont été prises par la commune sont des solutions d'urgence. Saint Léger est à la frontière de deux intercommunalités : celle du Sud Arrajois et celle de Bapaume, dont elle reçoit les eaux. C'est la raison pour laquelle M. BLONDEL est partisan d'une étude globale, portant sur l'ensemble du bassin versant.

### Origine des inondations

M. le maire rappelle qu'à St-Léger, on a toujours su évacuer les eaux. Jamais d'eau ne stagne dans le village pour des raisons locales. La vulnérabilité vient donc de l'amont, où rien n'est entrepris pour retenir les eaux.

Un exemple est fourni par M. BLONDEL : en amont du village, un chemin transversal à la vallée a récemment été refait par la DDE (subdivision de Bapaume) à la cote du terrain naturel, alors que l'ancien chemin était surélevé de 30 à 40 cm par rapport aux champs mitoyens. De plus, les bandes enherbées qui existaient de part et d'autre de ce chemin ont été supprimées.

M. GOETHALS signale que les agriculteurs ne sont pas sensibilisés aux problèmes de ruissellement. Ils n'ont pas conscience des conséquences hydrauliques que le ruissellement et les érosions provoquent en aval. Comme les exploitants agricoles ont tiré un bon parti du remembrement, ils ne se plaignent pas des ravines qui sillonnent leurs champs.

Etant donné que le bassin versant de la Sensée est une zone de cultures intensives, il sera difficile de convaincre les exploitants de céder des terres pour la reconquête des fossés.

M. GOETHALS conseille de contacter M. Francis DE WAZIERES, adjoint au maire possédant une importante exploitation agricole à la « Ferme de Judas » (tel : 06.11.62.76.76). Celui-ci semble être un des exploitants les plus sensibilisés par les problèmes d'érosion.

M. BLONDEL ajoute qu'il serait également possible de reconquérir facilement une partie du lit mineur de la Sensée en amont immédiat du village, puisqu'une des parcelles situées à cet endroit appartient au bureau d'aide sociale de Croisilles. M. DUE, maire de Croisilles et nouveau président du SIVOM serait sans doute favorable à cette idée.

Une copie du cadastre sur lequel apparaît le lit de la Sensée (aujourd'hui cultivé) est transmise à Hydratec. Les présents s'interrogent sur la signification réglementaire des cours d'eau apparaissant dans le cadastre. Il faudrait se renseigner auprès d'un géomètre.

M. GOETHALS précise cependant que le village a tout de même été inondé il y a une cinquantaine d'années, alors que de nombreuses pâtures tapissaient le bassin versant. Par conséquent, même si les

fossés et les bosquets ont disparu, l'agriculture n'est pas forcément entièrement responsable du phénomène.

A la demande d'Hydratec, M. BLONDEL procure à Hydratec le rapport de l'état initial du remembrement de 1991, qu'il souhaiterait récupérer à la fin de l'étude (de même que l'étude DDE et une notice explicative A3).

Il est précisé dans cette étude de remembrement que les terres sont très battantes, ce qui favorise le ruissellement.


Enfin, MM. BLONDEL et GOETHALS s'inquiètent au sujet de la construction d'une nouvelle station d'épuration à Bapaume ; il serait en effet question que cette station rejette ses eaux directement dans la nappe, ce qui aurait un impact non négligeable sur cette dernière.

INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE NORD-PAS DE CALAIS  
POUR L'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DE LA SENSEE

-----

Etude hydraulique globale dans le cadre du SAGE de la Sensée

-----

 **HYDRATEC** - Tour Gamma D - 58 quai de la Rapée - 75583 PARIS CEDEX 12 - Tél. 01.40.04.67.44 - Télécopie : 01.43.42.24.39

**COMPTE-RENDU DE RÉUNION**  
**du 15 janvier 2004**

CR N° 10

Version 1

Objet : entretien avec M. LEBRUN,  
Maire d'Ervillers

Fait par : A. LE PAILLIER  
le : 23 janvier 2004

---

Lieu : Ervillers

Présents :

M. CAPIAUX, adjoint au maire  
Mlle LE PAILLIER, Hydratec  
M. LEBRUN, maire d'Ervillers

Diffusion :

les présents  
M. CORBEL, Hydratec  
M. CHAVATTE, Conseil Général du Pas de Calais  
M. THIEBAUT, Institution interdép.



---

## Préambule

Cet entretien s'inscrit dans le cadre de la première partie de l'étude : Action pilote sur l'amont du bassin versant de la Sensée.

### Ravines et inondations

En mai 2000, l'eau n'est pas entrée dans le village ; elle a contourné le bourg par le sud en empruntant la vallée « Fond St-Martin » et la « Fosse à Loup », puis a regagné l'ancien lit de la Sensée en amont de Saint-Léger.

Entre Ervillers et Mory, trois écoulements d'eau ont traversé la D36, dont l'un au niveau des bassins de stockage creusés sur la commune de Mory. Mais ces bassins sont trop petits, ils sont toujours pleins d'eau.

Lors de l'événement de 2000, l'eau a ruisselé à travers plusieurs champs de la commune, creusant des ravines, mais seul un agriculteur s'est plaint que deux de ses parcelles aient été inondées.

Autrefois, les phénomènes de type mai 2000 ne se produisaient qu'une fois de temps en temps. Aujourd'hui, ils surviennent tous les 2/3 ans. Par contre, M. le maire ajoute que les deux parcelles inondées dont il est question précédemment sont submergées plusieurs fois dans l'année, à chaque gros orage.

Le propriétaire de ces parcelles, M. THUILLIER Fernand, a porté plainte contre la commune, arguant que le fossé d'évacuation des eaux pluviales de la commune (creusé à l'est d'Ervillers) était responsable des inondations dont il a été l'objet.

M. LEBRUN refuse cependant toute responsabilité, car le fossé communal en question était jadis prolongé dans le champ de M. THUILLIER, qui l'a rebouché depuis.

M. le maire précise de plus que M. THUILLIER a été maire de la commune d'Ervillers jusqu'à 1989, et qu'il a porté plainte en 1990. L'affaire est aujourd'hui en cours de cassation.

### Causes des inondations

Lors du remembrement de 1963, la majeure partie des fossés ont été rebouchés par les agriculteurs. Les présents ont de plus constaté qu'aucun fossé ne figure sur les plans cadastraux actuels de la commune.

Un exemple est fourni par M. LEBRUN : suite au remembrement, le tracé d'une route a été translaté de quelques dizaines de mètres. Le fossé qui jouxtait cette route s'est ensuite retrouvé au milieu du champ de M. THUILLIER, qui l'a rebouché. C'est aujourd'hui cette parcelle qui est l'objet du

contentieux entre l'agriculteur et le maire, car naturellement, l'eau emprunte toujours le même thalweg.

Même les lits des ruisseaux ont été rebouchés. M. LEBRUN dispose d'une carte du réseau routier communal dressée en août 1964 (après remembrement) par les TPE, sur laquelle est tracé le lit de la Sensée jusqu'à Gomiecourt. Une copie de ce plan est remise à Hydratec (ainsi que la copie d'une carte routière avant remembrement).

M. le maire dispose également d'un plan AO sur lequel sont recensés tous les thalwegs et les lits mineurs ayant existé et existants. Une photocopie couleur de ce plan a été demandée par Hydratec. Elle sera envoyée ultérieurement par la mairie.

M. LEBRUN déplore que rien ne soit fait pour lutter contre les inondations. Non seulement la terre est meuble dans la région, mais en plus les champs sont cultivés dans le sens de la pente.

La commodité n'est pas la seule motivation des labourages dans le sens de la pente ; lorsque l'eau ruisselle dans le sens des sillons, moins de pommes de terres sont entraînées (et donc perdues) que lorsque l'eau arase les dômes en coulant perpendiculairement.

#### L'agriculture sur la commune

Alors que de nombreuses pâtures existaient une trentaine d'années auparavant, il n'en reste quasiment plus aujourd'hui. Un seul cultivateur élève des vaches dans la commune.

Tous les types de cultures sont pratiqués sur les terres d'Ervillers : pommes de terres, betteraves, endives, navets et toutes les cultures maraîchères en général.

L'exploitant de pommes de terres le plus important est M. THUILLIER (03.21.07.15.84).

Le premier adjoint au maire, M. FRANCOIS est agriculteur. Il fait partie des exploitants les plus sensibilisés aux problèmes d'érosion.

M. LEFEVRE Alain possède quant à lui la parcelle NE sur laquelle une trace d'érosion « en Y » est visible sur les photographies aériennes de juin 2000.

#### Actions engagées contre l'érosion

M. LEBRUN réclame la création de fascines pour retenir les eaux, mais il lui est difficile d'en obtenir. Selon lui, ce sont les chambres d'agriculture qui doivent entreprendre des actions anti-érosives.

M. CAPIAUX ajoute que la Fédération de chasse du Pas-de-Calais essaie de subventionner la réimplantation de talus dans le département.


D'autre part, le très fort pouvoir absorbant de certaines espèces de saules est mis en avant par M. CAPIAUX. Certains de ces arbres ont été plantés à coté d'un bassin de décantation construit non loin d'Ervillers. Les saules absorbent même les métaux lourds, tels l'huile ou l'essence.

INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE NORD-PAS DE CALAIS  
POUR L'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DE LA SENSEE

---

Etude hydraulique globale dans le cadre du SAGE de la Sensée

---

 **HYDRATEC** - Tour Gamma D - 58 quai de la Rapée - 75583 PARIS CEDEX 12 - Tél. 01.40.04.67.44 - Télécopie : 01.43.42.24.39

**COMPTE-RENDU DE RÉUNION**  
**du 15 janvier 2004**

CR N° 11

Version définitive

Objet : entretien avec M. VASSEUR,  
Maire de Mory

Fait par : A. LE PAILLIER  
le : 23 janvier 2004

---

Lieu : Mory

Présents :

Mlle LE PAILLIER, Hydratec  
M. VASSEUR, maire de Mory

Diffusion :

les présents  
M. CHAVATTE, Conseil Général du Pas de Calais  
M. CORBEL, Hydratec  
M. THIEBAUT, Institution interdépartementale

---

Préambule

Cet entretien s'inscrit dans le cadre de la première partie de l'étude : Action pilote sur l'amont du bassin versant de la Sensée.

Coulées de boues

Le bourg de Mory n'a pas subi de dommages lors de l'événement de mai 2000 qui a tant affecté Saint-Léger. L'eau a traversé la N17, empruntant la vallée « Fond St-Martin ». Quelques agriculteurs dont les parcelles ont été érodées ont écrit des courriers, mais ils n'ont pas obtenu d'indemnités.

Par ailleurs, deux coulées de boues sont survenues au nord-est du village. Monsieur le maire ne se souvient pas exactement de la date de cet événement. La plus importante coulée a peut-être eu lieu lors d'un orage de l'été 2001.

A la suite du second événement, M. le maire a demandé à M. AMMEUX, dont le champ avait été traversé par la coulée de boue, de creuser un fossé pour protéger une habitation en contrebas de sa parcelle. Mais aucune réponse n'a été donnée.

### Causes de l'érosion

Il existait autrefois beaucoup de fossés, de prairies et de haies. Tous ces éléments, qui retiennent l'eau, ont disparu. Aujourd'hui, il ne reste que des terres cultivées.

Selon M. le maire, le remembrement est en grande partie responsable de ces disparitions. Les petites parcelles bordées de fossés ont laissé la place à de grandes étendues, où aucun thalweg n'assure plus le cheminement de l'eau.

A la demande d'Hydratec, les plans cadastraux de la commune seront fournis, afin de vérifier si l'emprise des fossés y figure. *[Dans un e-mail postérieur à cet entretien, M. PRUVOT, secrétaire de mairie, fait savoir que la commune ne dispose d'aucune carte représentant les fossés sur le territoire].*

En outre, même les services de l'état ne prêtent pas suffisamment attention à ces problèmes. En effet, la DDE procède régulièrement à l'arasement des talus qui bordent les routes, alors qu'il serait préférable de les laisser enherbés.

D'autre part, M. VASSEUR fait remarquer que les ruissellements sont mieux ralentis lorsque la terre vient d'être travaillée que lors de la récolte en août/septembre, où la terre est tassée.

### Lutte contre l'érosion

M. VASSEUR est convaincu que la lutte contre le ruissellement ne nécessite pas de gros aménagements. Pour preuve, la coulée de boue de 2001, qui cheminait pourtant droit vers une prairie, a contourné celle-ci pour emprunter un terrain cultivé. La simple présence d'une prairie peut donc arrêter ou tout au moins freiner les coulées.

M. VASSEUR souhaiterait par exemple que de petits arbustes soient plantés sur les versants assujettis au ruissellement pour lutter contre l'érosion. Mais M. le maire garde à l'esprit l'exemple malheureux d'une commune voisine, où des arbres récemment plantés ont été arrachés par le passage des engins agricoles.

M. le maire souhaiterait par conséquent que les éventuelles consignes d'aménagement proviennent de la DDAF, puisque les agriculteurs ne sont pas sensibles aux consignes locales.

Une réunion regroupant les maires de la communauté de communes du sud arrageois s'est récemment déroulée au sujet de l'implantation d'un petit bois notamment. Il a été question d'évoquer cette idée auprès de la DDAF, mais aucune suite n'a pour le moment été donnée à cette réunion.

Selon M. VASSEUR, la communauté de communes du sud arrageois est plus active depuis l'événement de mai 2000 en ce qui concerne les problèmes de ruissellement.

D'autre part, il y a une dizaine d'années peut-être, la DDE a fait construire deux bassins de rétention des eaux le long de la D36, au niveau de la vallée « Fond St-Martin ». Ces bassins ont été créés car la départementale était constamment inondée. Mais leur volume n'est pas assez important pour stocker les eaux de ruissellement, et les deux excavations sont pleines toute l'année. Pour obtenir des informations plus précises sur ces bassins, contacter la DDE.

### L'agriculture sur la commune

Quatre fermes sont présentes sur la commune. Comme il s'agit de grosses exploitations d'une centaine d'hectares, les cultivateurs ont beaucoup d'influence sur les décisions locales :

- Mme BARBIER, adjointe au maire. Ses deux fils travaillent également sur l'exploitation ;
- M. DEWYNTER ;
- M. AMMEUX, pas facilement abordable d'après M. le maire ;
- M. DEKERVEL possède une exploitation moins importante, et se dit écologiste.

Les cultures sont en majorité constituées de pommes de terre, qui sont beaucoup exportées. Le blé, la betterave, les endives et le maïs sont également cultivés.

Sur la commune, on compte par ailleurs 3 élevages de vaches laitières et un élevage industriel. Mais les prairies occupent tout de même une faible superficie (les vaches sortent peu de l'étable).

Ce sont les cultures de pommes de terre qui favorisent le plus les érosions. Afin d'éviter que les routes soient entravées par la boue et les pommes de terre éboulées, une directive émanant de la DDE et/ou DDA impose aux agriculteurs de cultiver leurs champs de pommes de terre parallèlement aux routes.

### Réseaux de la commune

Le château d'eau de la commune de Mory n'est plus en activité. La commune fait dorénavant partie d'un syndicat pour la desserte des eaux. L'eau potable est acheminée depuis Warlencourt-Eaucourt, qui alimente une vingtaine de communes alentours.

L'assainissement de Mory est individuel. Les trois quarts des 125 habitations de la commune ont été mises aux normes à ce jour. Toutes les maisons devront être équipées d'un assainissement réglementaire d'ici à 2005.

M. VASSEUR précise que les moyens financiers dont dispose la commune ne permettent pas de construire une station d'épuration.


## Nature du sol

Le sous-sol de la commune de Mory est très riche en craie. Pour preuve, une carrière a été créée lors de la construction des fondations de l'Autoroute A1.

M. VASSEUR souligne toutefois la forte variabilité du sous-sol d'une parcelle à l'autre. Cette particularité a été soulignée lors d'une étude de la couche superficielle du sous-sol, menée par la communauté de communes du sud arrageois. L'ingénieur chargé de cette étude, M. HOUBART, a établi une cartographie de la nature du sous-sol des 25 villages de la communauté de communes. Pour le contacter, s'adresser à la communauté de communes du sud arrageois : [cc.sudarrageois@wanadoo.fr](mailto:cc.sudarrageois@wanadoo.fr).

INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE NORD-PAS DE CALAIS  
POUR L'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DE LA SENSÉE

-----  
Etude hydraulique globale dans le cadre du SAGE de la Sensée  
-----

 **HYDRATEC** - Tour Gamma D - 58 quai de la Rapée - 75583 PARIS CEDEX 12 - Tél. 01.40.04.67.44 - Télécopie : 01.43.42.24.39

**COMPTE-RENDU DE RÉUNION**  
**du 19 janvier 2004**

CR N° 12

Version définitive

Objet : entretien avec M. JANSSENS,  
Maire de Gomiecourt

Fait par : A. LE PAILLIER  
le : 19 janvier 2004

---

Lieu : Gomiecourt

Présents :

M. JANSSENS, maire de Gomiecourt  
Mlle LE PAILLIER, Hydratec  
M. THIEBAUT, Institution interdépartementale

Diffusion :

les présents  
M. CHAVATTE, Conseil Général du Pas de Calais  
M. CORBEL, Hydratec

---

Préambule

Cet entretien s'inscrit dans le cadre de la première partie de l'étude : Action pilote sur l'amont du bassin versant de la Sensée.

Problèmes de ruissellement rencontrés sur la commune

Aucune coulée de boue notable n'est à signaler sur la commune de Gomiecourt, y compris lors de l'épisode de mai 2000. Il y eut bien sûr un peu de terre sur les routes, mais pas de façon significative.



Seuls quelques ruissellements ponctuels ont eu lieu, principalement au nord de la commune. En particulier, la D9 (reliant Gomiecourt et Ervillers) s'est vue coupée par un mètre d'eau dévalant la pente. Toute l'eau provenait des champs situés au-dessus.

M. JANSSENS précise que ce phénomène exceptionnel est dû à la durée particulièrement importante de l'épisode pluvieux qui avait précédé (1 à 2 minutes de pluies intenses d'ordinaire), et au faible couvert des terres.

La vallée « Fond-Saint-Martin » s'est alors trouvée remplie et un cours d'eau s'est formé, contournant Ervillers par le sud. Ce cours d'eau était particulièrement visible à partir du pont d'Ervillers situé sur la N17.

Les ruissellements sont cependant assez rares sur la commune de Gomiecourt. Seuls quelques poches d'eau stagnante sont à signaler, mais elles surviennent très localement au niveau de dépressions du terrain naturel. Aucun autre événement marquant n'est à signaler, très peu de champs sont inondés.

M. THIEBAUT remarque cependant que le porter à connaissance du SAGE Sensée fait état d'un arrêté de catastrophe naturelle sur la commune de Gomiecourt en décembre 1999 suite aux inondations, coulées de boues et mouvements de terrain. Mais M. JANSSENS précise que la cause doit en être la grande tempête de 1999.

Enfin, M. JANSSENS ajoute que la commune ne connaît aucune phénomène de remontée de nappe, contrairement à Croisilles et à d'autres communes à l'est de l'autoroute.

## Agriculture

Monsieur le Maire n'a reçu aucun témoignage d'agriculteurs au sujet de coulées de boues ou de ruissellement.

De plus, aucun aménagement particulier n'a été envisagé. Selon M. JANSSENS, les agriculteurs ne se sentent pas concerné par ce problème.

Monsieur le Maire ne sait pas si les exploitants agricoles sont prêts à modifier leurs pratiques ; du coût de l'investissement dépend par ailleurs leur accord. L'AFR (Association Foncière de Remembrement) pourrait par exemple jouer un rôle moteur dans la mise en place de nouvelles pratiques.

La commune compte 3 grosses exploitations :

- M. LEJOSNE (Bihucourt) : environ 180 ha sur la commune, 500 ha au total. Cet agriculteur possède la parcelle au sud-est du bourg portant une importante trace d'érosion sur les photos aériennes. Il est chasseur et se dit écologiste. Il ne fait pas partie de l'AFR. M. THIEBAUT précise que M. LEJOSNE sera membre de la CLE du SAGE Sensée.
- M. Hervé COPIN (Gomiecourt) : environ 100 ha. Il est adjoint à la mairie.
- M. Thierry TURPIN (Gomiecourt) : environ 80 ha.

Les quelques autres exploitations de la commune sont de taille très réduite.

Les cultures sont essentiellement celles de la pomme de terre (principalement), de la betterave et du blé. Quelques prairies entourent encore le bourg, puisque deux exploitants élèvent des vaches laitières.

Par ailleurs, M. JANSSENS précise que les terres sont argileuses sur la commune. Elles ne sont pas calcaires comme dans certaines autres zones du bassin.

### Infiltrations

Lorsque des poches d'eau se sont formées, le temps d'infiltration est assez faible.

Gomiecourt étant situé sur un terrain en pente (du nord au sud), un fossé a été creusé au sud du bourg pour évacuer les eaux. M. JANSSENS précise qu'il s'agit d'un fossé d'infiltration de 30 à 40 m.

Monsieur le Maire ajoute que les seules solutions pour favoriser l'infiltration sont la reconquête des fossés, la mise en place de haies et peut-être la création de quelques jachères supplémentaires (des jachères ont déjà été créées pour isoler les champs contenant des OGM).

En outre, M. JANSSENS précise que les fossés ne sont pas cadastrés. Il n'existe aucun document officiel attestant de leur existence.

### Contacts


Le premier agriculteur cité précédemment pourrait être contacté dans le cadre de l'étude.

M. THIEBAUT ajoute que le SIDEN prévoit d'installer de nouveaux piézomètres sur la zone. Il serait donc souhaitable de rencontrer M. CAULIER (SIDEN, coordonnées disponibles) pour mener une réflexion concertée au sujet de l'implantation des piézomètres.

Monsieur le Maire enverra à Hydratec son adresse e-mail.

INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE NORD-PAS DE CALAIS  
POUR L'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DE LA SENSEE

-----  
Etude hydraulique globale dans le cadre du SAGE de la Sensée  
-----

 **HYDRATEC** - Tour Gamma D - 58 quai de la Rapée - 75583 PARIS CEDEX 12 - Tél. 01.40.04.67.44 - Télécopie : 01.43.42.24.39

**COMPTE-RENDU DE RÉUNION  
du 20 janvier 2004**

CR N° 13

Version définitive

Objet : entretien avec M. DUE,  
Maire de Croisilles et Président de la communauté  
de communes du sud arrageois

Fait par : A. LE PAILLIER  
le : 26 janvier 2004

---

Lieu : Croisilles

Présents :

M. DUE, maire de Croisilles  
Mlle LE PAILLIER, Hydratec  
M. THIEBAUT, Institution interdépartementale

Diffusion :

les présents  
M. CHAVATTE, Conseil Général du Pas de Calais  
M. CORBEL, Hydratec

---

Préambule

Cet entretien s'inscrit dans le cadre de la première partie de l'étude : Action pilote sur l'amont du bassin versant de la Sensée.

Présentation de la communauté de communes

La communauté de communes du sud arrageois dispose dorénavant de la compétence rivière. Elle assure donc l'entretien des cours d'eau de son territoire, id. l'égagement des berges et le curage des cours d'eau. Elle définit et entretient également les chemins de randonnées pédestres.

La communauté de communes veille à effectuer une opération d'entretien chaque année : après le Cojeul l'an passé, c'est au tour de la Sensée cette année.

Une étude préalable à cet entretien de la Sensée, effectuée par BR-Ingénierie, est en cours actuellement. Quelques travaux de terrassement sont également considérés dans cette étude, afin de reconstruire des berges effondrées par endroits suite au passage des engins agricoles (notamment à St-Léger et à Fontaine-les-Croisilles). Il est possible de consulter cette étude en contactant M. FOUASSIER Eric (03.21.15.06.45) à la communauté de communes, Ecoust-St-Mein.

#### Evénement de mai 2000

Un gros problème de coulées de boue est survenu à Saint-Léger en mai 2000. St-Léger a récolté l'eau de ruissellement de tout le bassin versant, mais la commune est aussi un peu responsable de cet événement, dans la mesure où le cours de la Sensée n'était pas nettoyé à cette époque, en particulier à l'aval du village. Il contenait des embâcles qui constituaient de véritables barrages à l'écoulement.

A Croisilles, les inondations ont été très localisées ; le terrain de sport, la salle polyvalente et deux maisons (en amont du village) ont été touchés. De plus, un ouvrage de la station d'épuration qui était en construction à l'époque (en aval du village) a bougé.

Pourtant, il n'avait quasiment pas plu sur Croisilles avant la catastrophe, ce qui rendit difficile la reconnaissance de l'événement en tant que catastrophe naturelle.

Par ailleurs, M. DUE signale que ces dégâts sont dus à l'arrivée brutale de l'eau depuis St-Léger (aucun apport d'eau ruisselée n'a été observé sur Croisilles). En effet, les deux buses qui se trouvaient sous le pont de la départementale à Saint-Léger (et qui ont aujourd'hui été remplacées par une unique buse) étaient complètement obstruées. A la rupture d'un barrage construit en aval de ce pont, l'eau s'est violemment engouffrée dans le village de Croisilles. D'après M. DUE, si le flux d'eau avait été régulier, Croisilles n'aurait subi aucun dommage.

Un événement de l'ampleur de celui de mai 2000 ne s'est produit qu'une seule fois à Croisilles.

#### Origines du ruissellement

M. DUE fait observer que les ruissellements ne sont plus arrêtés par aucune haie dans le bassin versant.

L'eau dévale donc les coteaux, guidée par les sillons des champs de pommes de terre cultivés dans le sens de la pente.

De plus, M. le maire déplore que les bas côtés des chemins ruraux ne soient arasés, ce qui favorise naturellement l'infiltration, l'écoulement de l'eau de pluie.

## Aménagements prévus

En tant que maire de Croisilles, M. DUE cherche à acquérir progressivement les berges de la Sensée sur le linéaire de sa commune, ainsi que les bordures des chemins.

Pour ce faire, la collectivité rachète les terres d'exploitations agricoles en cessation d'activité, afin de les échanger à des agriculteurs contre des parcelles mitoyennes à la rivière ou aux chemins. M. DUE précise que les exploitants agricoles ne voient aucune objection à cette pratique, d'autant qu'ils gagnent généralement en superficie lors de l'échange.

M. DUE souhaite à terme que la commune puisse gérer l'entretien des berges, qui n'est pas assuré par les particuliers aujourd'hui. La création d'une « trame verte » (chemin pédestre végétalisé) le long de la Sensée est également envisagée en collaboration avec le Conseil Régional. De plus, M. le maire souhaite réimplanter des arbustes en bordure des chemins pour lutter contre les coulées de boues.

Toutes ces zones aménagées seront protégées car inscrites en tant qu'emplacements réservés dans le PLU (Plan Local d'Urbanisme = nouveau POS). Les plans du PLU et POS comprenant les zones inondées par la rivière et par les remontées de nappe pourront être fournis à Hydratec sur demande.

A l'heure actuelle, la commune de Croisilles possède les berges de la Sensée à l'aval du bourg. La traversée du village va prochainement lui appartenir. De plus, 200 000 F ont été investis cette année par la commune dans la plantation d'arbustes.

M. DUE essaie de mettre en place cette politique d'aménagement et de restauration du patrimoine naturel, et tente de diffuser cette pratique auprès de ses confrères voisins.

M. DUE va prochainement rencontrer la Chambre d'Agriculture pour y exposer sa démarche.

Le syndicat mixte pour la réhabilitation et l'aménagement de la vallée de la Sensée essaie également de devenir propriétaire des berges afin de restaurer les bandes enherbées disparues le long du cours d'eau. Dans ce cas, dix mètres de part et d'autre de la Sensée sont définis comme « emplacement réservé » dans le POS.

D'autre part, M. DUE ajoute que la commune de Saint-Léger a demandé la construction d'un barrage contre les coulées de boues en travers de la vallée de la Sensée en amont du village. Mais M. DUE précise que ce type d'aménagement ne serait pas recommandable, étant donné que les problèmes de ruissellement sont à régler en amont du bassin versant.

En outre, M. DUE atteste que la lutte contre les coulées de boues est un problème global. Une réflexion peut être menée dans le cadre du SAGE afin d'entrevoir des solutions.

Mais aucune action ne pourra être engagée sans une volonté politique locale affirmée. Il faut sensibiliser les agriculteurs pour les convaincre du bien fondé de la démarche, et ne pas hésiter à user d'arguments financiers en cas de réticences.

La commune de Croisilles possède une parcelle agricole en amont immédiat de Saint-Léger. Croisilles n'a pas envisagé de réhabiliter l'ancien cours de la Sensée qui la traverse, car une telle action s'avérerait inefficace (le problème vient de l'amont).

En outre, M. DUE s'interroge sur l'origine de la disparition du cours d'eau. Quand et pourquoi la Sensée s'est-elle asséchée ? Est-ce à cause de pompages dans la nappe ?

Enfin, M. DUE envisage la réhabilitation d'une mare qui avait été asséchée en amont rive droite de la D5 (au sud-est du bourg).

## Agriculture

Croisilles comprend 6 exploitations, dont les cultures sont principalement la betterave, le blé et les endives.

On dénombre également un élevage de moutons et un élevage de vaches. Quelques prairies subsistent donc par endroits sur la commune.

Les deux principaux exploitants sont :

- M. DROMBY Paul (délégué FNSEA) ;
- M. MARQUAILLE Raymond, président de chasse (délégué FNSEA).

## Remontées de nappe

Croisilles est régulièrement victime de problèmes de remontées de nappes. Ce phénomène survenait environ tous les 7 ans auparavant, mais il s'est intensifié car depuis 3 ans, il se produit tous les ans (en 2001, 2002 et 2003).

M. DUE précise qu'il s'agit en fait de résurgences temporaires de sources, car parfois, l'eau coule des hauteurs alors que la Sensée est à sec.

La résurgence des sources dure généralement de février/mars à juin/juillet. A ces périodes, on retrouve de l'eau dans les caves. C'est la raison pour laquelle la construction de sous-sols et caves est interdite par le POS.

Ce phénomène s'étend sur une bande de 30 à 40 m de large de part et d'autre de la Sensée, sur la partie aval du bourg. Quarante maisons sont touchées à chaque fois. Fontaine-les-Croisilles connaît également des problèmes de remontées de nappes.

La commune de Croisilles a chargé ANTEA d'étudier ces remontées de nappe (étude en cours) de façon à en comprendre les mécanismes. Ainsi, l'état de catastrophe naturelle pourra être reconnu en cas d'une nouvelle résurgence de la nappe.

En effet, les 40 maisons inondées par ce phénomène pompent l'eau de leurs caves, puis la rejettent dans la Sensée, où elle va s'infiltrer dans la nappe et alimenter la résurgence. M. DUE souligne donc l'importance d'effectuer une démarche avec les assureurs.

D'après les premières conclusions de l'étude, le gonflement des nappes serait exclusivement dû aux apports par infiltration des eaux de pluie.

Pour consulter cette étude, contacter M. FOUASSIER.

### Assainissement

Les habitations de Croisilles disposent de l'assainissement collectif. Les eaux se rejettent dans la Sensée.

C'est la communauté de communes qui dispose de la compétence assainissement, auparavant détenue par les maires.


Toutes les habitations des communes de la communauté de communes sont tenues de mettre leur installation d'assainissement aux normes.

M. DUE ajoute que les subventions que l'AEAP mettait à disposition des particuliers pour cette mise aux normes sont épuisées. Une redevance appelée SPANC (150 F/an/foyer), a ensuite été mise en place pour pallier ce déficit.

Pour plus de renseignements concernant l'assainissement sur la communauté de communes, contacter M. HOUBART.

INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE NORD-PAS DE CALAIS  
POUR L'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DE LA SENSEE

-----  
Etude hydraulique globale dans le cadre du SAGE de la Sensée  
-----

 **HYDRATEC** - Tour Gamma D - 58 quai de la Rapée - 75583 PARIS CEDEX 12 - Tél. 01.40.04.67.44 - Télécopie : 01.43.42.24.39

**COMPTE-RENDU DE RÉUNION  
du 20 janvier 2004**

CR N° 14

Version définitive

Objet : entretien avec M. GODEFROY,  
1<sup>er</sup> adjoint au maire de Sapignies

Fait par : A. LE PAILLIER  
le : 26 janvier 2004

---

Lieu : Sapignies

Présents :

M. GODEFROY, 1<sup>er</sup> adjoint au maire de Sapignies  
Mlle LE PAILLIER, Hydratec

Diffusion :

les présents  
M. CHAVATTE, Conseil Général du Pas de Calais  
M. CORBEL, Hydratec  
M. THIEBAUT, Institution interdépartementale

---

Préambule

Cet entretien s'inscrit dans le cadre de la première partie de l'étude : Action pilote sur l'amont du bassin versant de la Sensée.

Evénement de mai 2000

M. GODEFROY souligne l'importance des précipitations qui sont survenues à Sapignies lors de cet événement : 80 mm de pluie sont tombés en 1h environ.



Le bourg n'a pas été touché, mais d'importantes coulées d'eau ont dévalé le « Fond de Mory » au sud, et le « Fond St-Martin » au nord de Béhagnies.

Il y eut également des coulées de boues dans beaucoup de champs, mais M. GODEFROY précise que des ravines apparaissent un peu partout au moindre orage.

Un événement de l'intensité de celui de 2000 est également survenu le lundi de Pentecôte 1967 (avant le remembrement).

Par contre, des phénomènes engendrant des petites coulées localisées apparaissent une fois tous les 1 ou 2 ans en moyenne.

Les agriculteurs ne se plaignent cependant pas des phénomènes de coulées de boue, car ils ne peuvent rien y faire, et les pertes engendrées sont minimales.

#### Lutte contre les coulées

M. GODEFROY, qui est un ancien agriculteur, affirme que les agriculteurs font tout de même un peu attention au sens dans lequel ils cultivent leurs parcelles. Mais parfois, lorsque la longueur de la pièce est dans la pente, les exploitants sont obligés de cultiver leurs terres dans le sens qui favorise le ruissellement.

Globalement, les terres sont cultivées dans les deux sens un peu partout, sauf au sud de Sapignies, sur le versant de Biefvillers-les-Bapaumes, où toutes les parcelles sont dans le sens de la pente.

Par ailleurs, un fossé de 80 m de long a été creusé en face de la route de Bihucourt à l'est de Sapignies afin de retenir les eaux ruisselant vers le « Fond de Mory ».

M. LEPRINCE, exploitant agricole, avait fait construire une butte au niveau de la Couture (au sud-ouest de Sapignies) pour arrêter les ruissellements, mais comme l'eau passait à travers la butte, il l'a détruite.

Quelques saules ont été plantés dans des communes voisines, mais M. GODEFROY estime que ce n'est pas suffisant pour retenir toute l'eau qui dévale les pentes.

Aucun aménagement anti-érosif n'est envisagé à ce jour par la commune de Sapignies.

Quelques buissons pourraient être plantés sur les bas côtés des routes. En effet, les agriculteurs laissent quasiment toujours une bande enherbée le long des chemins, vu que l'emprise réglementaire d'une voirie est de 6 m de large (prévue par le remembrement).

De toutes façons, M. GODEFROY signale que St-Léger étant situé dans un fond, les habitations recevront inéluctablement des eaux de l'amont.

Pour que les aménagements soient efficaces, il faudrait border toutes les grandes pièces (parcelles) de buissons. Mais M. GODEFROY ne veut pas s'avancer sur les réactions des agriculteurs à de telles mesures. Les chemins, fossés et talus sont créés par arrangements entre cultivateurs, et cette organisation fonctionne très bien. Selon M. GODEFROY, il faudrait un arrêté préfectoral pour que les consignes de lutte contre l'érosion soient acceptées.

## Agriculture

Les cultures sont composées de pommes de terre, betteraves, blés, petits pois, haricots verts, carottes.

Les principaux exploitants sont les suivants :

- MM. GODEFROY Philippe et Laurent : 100 ha ;
- MM. COTEL Frédéric et Christophe : 40ha ;
- M. CHATELIN Daniel : 100 ha ;
- M. GROS Philippe ;
- MM. LEPRINCE fils, dont le père est maire de Behagnies, est membre de la SCEA.

Tous ces exploitants cotisent à l'AFR, qui gère le réseau de chemins entre les parcelles.

M. GODEFROY précise que la culture de la pomme de terre est la plus propice aux coulées, car c'est cette culture qui nécessite les plus gros sillons. Les sillons sont aujourd'hui en effet espacés de 90 cm (contre 70 cm auparavant), de façon à ce que les buttes soient suffisamment grosses pour ne pas être complètement emportées par un ruissellement transversal. De plus, l'érosion est plus forte sur les cultures de pommes de terre car la terre n'est retenue par aucune racine ni aucune tige, contrairement à la culture du blé par exemple.

Les champs de betteraves, dont les sillons sont espacés tous les 45 cm, sont moins assujettis aux ruissellements que les champs de pommes de terre.

## Nature du sol

M. GODEFROY précise que les terres de Saignies sont constituées d'un très bon limon. Ce sont des terres argileuses, qui ne contiennent pas de sable. C'est du bief, qui est assez dur à travailler.

## Assainissement


Les habitations de la commune de Saignies sont dotées d'un assainissement individuel.

INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE NORD-PAS DE CALAIS  
POUR L'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DE LA SENSEE

---

Etude hydraulique globale dans le cadre du SAGE de la Sensée

---

 **HYDRATEC** - Tour Gamma D - 58 quai de la Rapée - 75583 PARIS CEDEX 12 - Tél. 01.40.04.67.44 - Télécopie : 01.43.42.24.39

**COMPTE-RENDU DE RÉUNION**  
**du 29 janvier 2004**

CR N° 15

Version définitive

Objet : entretien avec M. DELANNOY,  
GRDA d'Artois

Fait par : A. LE PAILLIER  
le : 02 février 2004

---

Lieu : Tilloy-les-Mofflaines

Présents :

M. CORBEL, Hydratec  
M. DELANNOY, GRDA d'Artois  
Mlle LE PAILLIER, Hydratec

Diffusion :

les présents  
M. CHAVATTE, Conseil Général du Pas de Calais  
M. THIEBAUT, Institution interdépartementale

---

Préambule

Cet entretien s'inscrit dans le cadre de la première partie de l'étude : Action pilote sur l'amont du bassin versant de la Sensée.

Présentation du GRDA

Le GRDA (Groupement Régional du Développement Agricole) est une association loi 1901 gérée par des agriculteurs et en étroite relation avec la Chambre d'Agriculture. Il exerce un rôle de conseil technique et de développement local sur les productions classiques et sur la production de lait.

La zone géographique sur laquelle le GRDA d'Artois intervient correspond tout à fait au secteur sur lequel porte la première partie de l'étude hydraulique globale.

Les agriculteurs du secteur sont affiliés à deux groupements :

- le SETA de Bapaume, qui regroupe principalement les exploitations les plus importantes (en particulier, le plus gros exploitant de St-Léger est au SETA). Le SETA est une structure privée dont M. MARMUSE est le conseiller. M. DELANNOY recommande à Hydratec de contacter M. MARMUSE dans le cadre l'étude.
- Le GRDA, qui regroupe à priori des exploitations plus petites. Cependant, M. DELANNOY conseille également des exploitants de pommes de terre, qui possèdent généralement de grosses exploitations.

Les cultures

M. DELANNOY remet à Hydratec une version papier d'une présentation générale de l'agriculture de l'Artois –Situation et évolution.

Outre la culture de la pomme de terre, les principales cultures pratiquées en Artois sont le blé, l'orge, le maïs, les légumes (conserverie à Vaulx-Vraucourt) et les oignons (culture consécutive au développement de l'irrigation).

La pomme de terre, la betterave et le haricot de conserve sont les principales têtes d'assolement.

En 2004, le pourcentage de jachère obligatoire passe de 10% (en 2003) à 5%. Ce pourcentage ne se rapporte pas à la surface totale de l'exploitation, mais à la surface des terres mises en SCOP (Surface en Céréales, Oléagineux et Protéagineux). C'est à dire que les cultures de pommes de terre, betteraves et endives ne sont pas prises en compte dans ce calcul. A noter que les cultures du blé éthanol, du colza diester et de la betterave éthanol ne s'inscrivent pas dans les SCOP. Le développement actuel de ces cultures industrielles laisse donc moins de possibilités de bandes enherbées.

Pour plus de renseignements au sujet des cultures et des assolements, M. DELANNOY conseille de consulter les « Fiches technico-économiques » de Geneh et formation, à la documentation de la Chambre d'agriculture du 62. Par ailleurs, ces informations sont peut-être disponibles sur Internet. Il est aussi possible de contacter l'institut agricole de Geneh à l'adresse suivante : [geneh@cneap.scolanet.org](mailto:geneh@cneap.scolanet.org).

Enfin, M. DELANNOY précise que la sous-location de terres est très pratiquée dans la région, bien que cette pratique ne soit pas légale. Ce sont principalement les exploitants en fin de carrière qui en usent dans un souci de facilité. Les petits agriculteurs, qui seraient prêts à implanter des bandes enherbées, sont également attirés par cette pratique.

Sensibilité des agriculteurs aux problèmes d'érosion

M. DELANNOY estime que les dégâts causés par les ravines ne sont pas assez importants pour que les agriculteurs les intègrent dans leurs préoccupations.

De plus, les coulées de boues importantes ne surviennent qu'une fois tous les 30 ans dans le secteur de l'Artois (contre une fréquence de retour de 2 ou 3 ans dans la zone de Montreuil). En effet, les phénomènes de grande intensité nécessitent la conjugaison de trois facteurs : une forte pente, un gros orage, et que l'événement pluvieux survienne à l'époque des semis.

M. DELANNOY explique que les exploitants ont une certaine sensibilité aux considérations environnementales, mais ils ont tellement de facteurs à prendre en compte (mise en conformité des bâtiments...etc.), que l'écologie ne fait pas toujours partie de leurs priorités.

Les terres de l'Artois sont en effet très bonnes (les meilleures du département), et les incitations financières pas assez fortes. Sans compensations financières décentes, les projets environnementaux n'aboutiront pas.

### La lutte contre l'érosion

Certains agriculteurs développent toutefois des pratiques pro-environnementales, dont certaines favorisent l'infiltration.

De nouvelles dispositions relatives à la gestion des sols nus en hiver sont pratiquées, dans le but de limiter les risques de lessivage hivernal et afin de piéger l'azote excédentaire, comme par exemple l'implantation d'une culture intermédiaire piège à nitrates (CIPAN).

Suite à des études microbiennes, de nouveaux engrais verts qui permettent d'éviter le labour ont été créés, permettant de préserver le sol.

Des techniques culturales simplifiées, sans labour, sont également adoptées pour des raisons techniques. Elles contribuent à la lutte contre l'érosion.

Les CTE (Contrats Territoriaux d'Exploitation), dont M. DELANNOY s'est occupé au GRDA, sont des incitations financières aux pratiques culturales respectueuses de l'environnement. Les CTE laisseront la place aux CAD (Contrats d'Agriculture Durable), dans lesquels seules les mesures contre l'érosion seraient subventionnées. Ces dispositions ne sont toutefois pas définitivement arrêtées à l'heure actuelle. Une plaquette renseignant sur les CTE et des fiches précisant les mesures subventionnées en 2000 sont fournies à Hydratec.

Les CAD contiendraient deux principaux volets :

- favoriser les techniques sans labour ;
- aider à la couverture du sol pendant l'hiver : 80% du sol doit être couvert à partir du 20 octobre (ancienne mesure 3.6 du CTE). Pendant l'hiver, les agriculteurs couvrent le sol avec du blé et des CIPAN (Cultures Intermédiaires Piège à Nitrate).

Il est par ailleurs question de prolonger la durée obligatoire de couverture du sol jusqu'au 15 mars.

Le succès des CTE dans un secteur agricole donné dépend de la volonté politique locale et de la culture dominante.

Peu de CTE ont été signés dans l'Artois, d'une part car la volonté politique n'y a pas toujours été très favorable, d'autre part car cette région regroupe beaucoup de cultures de pommes de terre et d'endives, qui sont assujettis aux échanges de cultures entre agriculteurs. Les parcelles en question ne peuvent donc pas être incluses dans un CTE, qui fixe les parcelles pour 5 ans.

A l'inverse, on compte de nombreux CTE dans le secteur de Montreuil.

Pour obtenir des informations précises sur les CTE, contacter M. MOBAILLY de la Chambre d'agriculture 62. Des renseignements doivent également figurer sur le site du ministère de l'agriculture.

D'autre part, M. DELANNOY ajoute que la réglementation en matière de jachère a été modifiée pour 2004 ; de 20 m sur 30 ares, le seuil minimum est passé à 10 m sur 10 ares. Il est donc dorénavant possible de créer des bandes enherbées.

### Techniques culturales

Aujourd'hui, les techniques ancestrales de labourage du sol sont remises en question.

L'aération du sol favorisant la galle des pommes de terre, un éventuel traitement par des engrais verts est actuellement à l'étude.

Une solution alternative consiste à supprimer le labour. Les sols sont alors préparés au décompacteur, puis une couche superficielle du sol est travaillée.

Il a été prouvé qu'un sol sans labour est moins propice aux ruissellements qu'une terre labourée. Pour preuve, les sols labourés sont glacés lorsqu'il fait froid, alors que les sols non labourés ne le sont pas. De plus, l'absence de labour ne pose pas de problème de tassement du sol à moyen terme, puisque les vers de terre en assurent en partie l'aération. Afin d'éviter les tassements à long terme, un passage au décompacteur est préconisé de temps en temps (avant une tête d'assolement).

D'après M. DELANNOY, les techniques sans labour présentent un intérêt psychologique pour les agriculteurs. A l'origine, le labour permettait de nettoyer les parcelles. Il est vrai qu'il est plus facile « d'entrer » dans un sol labouré, mais sans labour, la terre garde mieux l'humidité. De plus, les débris végétaux (paille des céréales) jouent un rôle de mulch. Le principal désavantage des techniques sans labour est le développement des limaces et mulots, qui peuvent par ailleurs être supprimés par un anti-limaces adapté (mais qui peut poser d'autres problèmes environnementaux).

Les limons du secteur étant très battants, M. DELANNOY insiste sur l'impact qu'a le travail du sol sur le ruissellement. Ce paramètre doit être considéré avec attention dans les mesures anti-érosives.

Les machines utilisées jouent un rôle important parmi les facteurs limitant ou aggravant le ruissellement. Auparavant, les outils de travail du sol, qui étaient exclusivement à dents, remontaient les grosses mottes de terre à la surface. Mais les tracteurs de plus en plus puissants ont favorisé l'utilisation d'outils rotatifs, qui brassent les petites et les grosses mottes de terre en les émiettant. La

culture de la pomme de terre favorise l'utilisation de ces outils rotatifs, qui augmentent la battance du sol.

### Améliorations possibles en terme de lutte anti-érosive

Comme il l'a été décrit dans le paragraphe « Techniques culturales », certaines pratiques de travail du sol jouant un grand rôle dans la rétention de l'eau sont à revoir. Il sera important de considérer ce facteur avec attention pour lutter contre le ruissellement.

Il faudrait de plus inciter les collectivités à apporter « un bonus » pour les mesures anti-érosives des CAD (non labour et 80% des sols couverts).

M. DELANNOY préconise également un retour aux outils à dents.

D'autre part, grâce à la nouvelle réglementation des jachères de 10 m, l'implantation de bandes enherbées le long des routes, des cours d'eau et des parcelles est plus accessible.

Dans les CTE, des ZAC (Zones d'Actions Concertées) sont définies dans les secteurs les plus touchés par l'érosion. Les exploitants dont les terres sont classées ZAC bénéficient de 20% d'aides supplémentaires. M. DELANNOY suggère de contacter M. Jean-Paul MOBAILLY, afin de soumettre l'idée de prolonger la longueur maximum des haies subventionnées par les CTE dans ces zones (actuellement de 1000 m).

Par ailleurs, les aides accordées aux agriculteurs par les CTE ne sont que de 5 ans. M. DELANNOY souhaiterait qu'une autre instance (les communes par exemple) prenne ensuite le relais.

Les aspects de financement et de maîtrise d'œuvre des CTE sont en effet à voir. Pour preuve, M. DELANNOY souligne que l'entretien des haies préconisé par le CTE n'est pas suffisamment indemnisé.

Toujours sur un plan financier, M. DELANNOY signale que les barèmes d'indemnisation de la Chambre d'agriculture ne sont parfois pas adaptés à la réalité des cours actuels, notamment dans le secteur patatier (c'est la raison pour laquelle le projet de bandes enherbées de la Sensée a échoué).

### Concertation avec les agriculteurs

Les améliorations citées ci-dessus ne pourront être effectives qu'avec le consentement du monde agricole.

Un bon moyen de convaincre les exploitants agricoles du bien-fondé de la lutte anti-érosive est d'emmenner certains agriculteurs constater l'exemple de Montreuil-sur-mer, où des aménagements de types fascines/haies associées à des pratiques culturales adaptées ont été implantés avec succès, et cela dans la convivialité. M. DELANNOY ajoute qu'un déplacement avec repas offert facilite la discussion.

Par ailleurs, la perception des agriculteurs qu'a la population peut également être mise en avant pour encourager les exploitants à agir dans le bon sens.

Ce discours, pour être fédérateur, doit être porté conjointement par un responsable syndical de la FNSEA et un de la Confédération paysanne (ou bien par quelqu'un de neutre). La FNSEA représente plutôt les exploitations importantes, alors que la Confédération paysanne regroupe les exploitations de tailles plus modestes. Bien que ces deux syndicats défendent souvent des avis divergents, il arrive que des compromis constructifs aboutissent.


Afin de dialoguer avec les agriculteurs dans la phase 2 de l'étude, une réunion pourrait être organisée conjointement par l'Institution interdépartementale et la Chambre d'agriculture. Cette réunion servirait autant à expliquer les objectifs de l'étude hydraulique globale aux exploitants, qu'à écouter leurs propositions et revendications. Les agriculteurs concernés pourraient être mobilisés par M. DELANNOY et M. MARMUSE.

De plus, M. DELANNOY précise qu'à cause de la culture des pommes de terre, les exploitants ne seront pas disponibles pour une telle réunion à partir du 15 avril. Pour les cultivateurs de betterave, le pic d'activité survient au 15 mars. Par conséquent, une réunion ne pourrait se tenir dans de bonnes conditions que dans la deuxième ou la troisième semaine de juin, le matin de 10h à 12h.



INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE NORD-PAS DE CALAIS  
POUR L'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DE LA SENSEE

-----  
Etude hydraulique globale dans le cadre du SAGE de la Sensée  
-----

 **HYDRATEC** - Tour Gamma D - 58 quai de la Rapée - 75583 PARIS CEDEX 12 - Tél. 01.40.04.67.44 - Télécopie : 01.43.42.24.39

**COMPTE-RENDU DE RÉUNION  
du 03 février 2004**

CR N° 17

Version définitive

Objet : entretien avec M. CADET,  
Maire de Boyelles

Fait par : A. LE PAILLIER  
le : 04 février 2004

---

Lieu : Boyelles

Présents :

M. CADET, maire de Boyelles  
Mlle LE PAILLIER, Hydratec

Diffusion :

les présents  
M. CHAVATTE, Conseil Général du Pas de Calais  
M. CORBEL, Hydratec  
M. THIEBAUT, Institution interdépartementale

---

Préambule

Cet entretien s'inscrit dans le cadre de la première partie de l'étude : Action pilote sur l'amont du bassin versant de la Sensée.

Problèmes hydrauliques à Boyelles

M. CADET déplore une recrudescence des remontées de nappes sur sa commune. En effet, ce phénomène se produisait autrefois tous les 6 à 7 ans, du mois de novembre au mois de juillet. De 1980

à 2000, les événements se sont accélérés (fréquence de retour de 5/6 ans). Et depuis 3 ans, les remontées de nappe sont continues toute l'année (en 2001, 2002, 2003).

Outre l'augmentation de la fréquence des inondations, leur intensité croît également ; depuis les années 80, les caves, qui contenaient autrefois quelques dizaines de centimètres d'eau, sont remplies par 1,80 m d'eau au plus fort de la crue.

Les remontées de nappe surviennent dans la majeure partie du bourg, le long du petit Cojeul.

Elles provoquent non seulement des problèmes d'humidité mais aussi des affaissements. Bien que la construction de caves soit aujourd'hui interdite, la commune est actuellement en procès au sujet d'une maison inondée construite il y a 25 ans.

L'état de catastrophe naturelle a été reconnu trois fois dans la commune. Aujourd'hui, tout le fond de la vallée du petit Cojeul est défini en zone rouge pour les inondations.

D'autre part, M. CADET ne sait pas si des phénomènes d'érosion surviennent pendant l'hiver, mais une quantité d'eau importante dévale les coteaux quand il pleut. Une chose est sûre : les sols sont trempés à longueur d'année.

#### Les causes éventuelles des inondations

M. le maire déplore que le lit du petit Cojeul ait été supprimé à l'amont de la commune entre la D36 (Hamelincourt) et la N17 (Boyelles).

Cette absence de lit provoque un effet de bouchon hydraulique et empêche les eaux de s'écouler vers l'aval. M. CADET s'interroge sur les conséquences d'un tel phénomène sur la remontée des eaux de nappe.

D'après M. le maire, ce sont les remembrements qui sont responsables de la disparition des cours d'eau, dont les lits sont aujourd'hui cultivés. Les remaniements de terrains ont également provoqué la disparition des pâtures qui tapissaient autrefois le fond des vallées, et qui jouaient un rôle d'éponge.

M. CADET possède un ancien plan cadastral sur lequel figure le Petit Cojeul, anciennement appelé « Fossé aux eaux sauvages ». Comme il est impossible d'en faire une copie, Mlle LE PAILLIER a pris une photographie de ce plan.

M. le maire signale également que les agriculteurs pratiquent des arrosages intensifs l'été. 80% de l'eau d'arrosage sont absorbés par la plante, mais les 20 % restant alimentent probablement les nappes. M. CADET s'interroge sur les conséquences qu'ont ces arrosages sur le niveau de la nappe.

Les pluies ne semblent pas avoir une incidence directe sur le niveau de la nappe. Lorsqu'il pleut beaucoup pendant une semaine, les habitants, qui suivent l'évolution des hauteurs d'eau sur les marches de leur cave, constatent que l'eau remonte de quelques centimètres 8 à 10 jours après.

Pour répondre à ces questions et trouver une explication à la recrudescence des inondations, une étude Antéa est actuellement en cours sur Fontaine-les-Croisilles, qui connaît les mêmes problèmes de remontées de nappes que Boyelles.

## Agriculture

Cinq agriculteurs cultivent la plaine sur Boiry-Becquerelle, Boisieux-St-Marc et Boyelles. Ils possèdent de grosses exploitations, dont les parcelles peuvent atteindre 70 ha d'un seul tenant.

Quasiment la moitié des surfaces cultivées est occupée par les cultures de pommes de terre. On dénombre aussi beaucoup de légumes, de betteraves et de céréales. Il n'y a quasiment plus d'élevage dans le secteur.

M. CADET ajoute que les agriculteurs ne prêtent aucune attention au sens des cultures. Des problèmes sont même rencontrés en été, car l'eau d'irrigation (l'eau de lavage des betteraves de la sucrerie de Boiry-Ste-Rictrude) provoque des coulées de boues qui se déversent dans le Petit Cojeul.

L'irrigation à partir de l'eau des bassins de décantation de la sucrerie est appelée « fertirrigation ». Ce procédé a été voulu par la DRIRE afin que les eaux usées de la sucrerie ne soient plus directement rejetées dans le Cojeul. Cette eau ne sert qu'à arroser les champs de pommes de terre. Les légumes sont arrosés avec de l'eau de source.

## Sols

Globalement, la couche de craie est profonde sur le secteur de Boyelles.

## Aménagements envisagés

Un programme de travaux avait été engagé, mais il fut jugé plus prudent d'attendre les conclusions de l'étude hydraulique globale avant de les réaliser.

M. CADET précise que les nappes étant gonflées depuis 3 ans, leur niveau va peu à peu diminuer jusqu'à la fin du cycle naturel de 6 ans. Par conséquent, si des travaux sont à effectuer, ils devront être réalisés dans trois ans au plus tard. Après, il sera trop tard, car les niveaux vont remonter.

D'autre part, M. le maire suggère que le lit du Cojeul soit recreusé sur sa partie disparue. Si les réticences sont trop fortes, il pourrait être rouvert le long du chemin communal allant vers Hamelin court, soit légèrement au sud de son emplacement initial.

Il est important de recreuser ce fossé, car bien qu'à sec la majeure partie de l'année, il coule abondamment à la moindre petite pluie.

Par ailleurs, la politique de rachat et échange des parcelles d'agriculteurs retraités pratiquée par M. DUE n'est pas applicable à Boyelles, car aujourd'hui les exploitants sont tous de gros propriétaires âgés d'une quarantaine d'années. Cette pratique aurait pu être réalisée il y a une quinzaine d'années, bien qu'il ne soit pas évident que la commune disposait à cette époque des moyens financiers nécessaires.

En outre, la communauté de commune du sud arrageois, dont M. CADET est vice-président, a tenté de promouvoir les CTE auprès des exploitants de son territoire, mais elle s'est heurtée à un refus du monde agricole, car les subventions proposées ne sont pas suffisantes comparées à la forte rentabilité du secteur patatier. Selon M. CADET, cette démarche aurait rencontré plus de succès auprès de petites exploitations.

M. le maire ajoute que d'une manière générale, les agriculteurs locaux sont très réticents à toute proposition d'aménagement.

Enfin, M. CADET souligne l'importance de mener une réflexion sur ces problèmes de remontées de nappes, afin de trouver des solutions pour, si ce n'est supprimer les inondations, en limiter les nuisances. Ces réflexions, telles celles du SAGE, doivent par ailleurs être conduites en bonne harmonie avec tous les concernés, afin d'éviter les incompréhensions entre amont et aval notamment.

## Contacts

Dans le cadre de la deuxième partie de l'étude hydraulique globale, M. CADET recommande à Hydratec de prendre connaissance de l'étude ANTEA, qui projette l'implantation de nouveaux piézomètres.

Les agriculteurs pouvant être contactés dans le cadre de la première partie de l'étude sont :

- sur Boyelles : M. DARRAS
- sur Hamelincourt : Ms. CARNEL, DELAVALLEE

